

Nom de la zone : Saguenay

Date : 6 févr. 24

Catégorie de problématique : 13. Présence d'une espèce exotique envahissante

Catégorie présente :

Catégorie potentiellement présente :

- Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :

#### DESCRIPTION FACTUELLE :

Une espèce exotique envahissante (EEE) est un organisme (plante, animal ou microorganisme) qui est introduit dans un milieu externe à son aire de répartition. Celle-ci peut s'être introduite de manière naturelle (vent et eau) ou anthropique (transport, horticulture, contrôle biologique, tourisme, etc.) de manière volontaire ou involontaire. L'introduction d'une EEE pose des problèmes multiples dans les milieux où elles s'implantent autant pour l'environnement que pour les sociétés humaines. À noter qu'une espèce exotique n'est pas nécessairement envahissante. En effet, certains organismes exotiques vont s'adapter à leur nouveau milieu sans toutefois nuire à l'écosystème ou aux populations humaines. Inversement, certains organismes indigènes peuvent devenir des espèces envahissantes (EE) si elles se propagent en dehors de leur région ou si elles ont la capacité de rapidement colonisé un milieu récemment perturbés par des activités anthropiques (OBV Lac-Saint-Jean, 2024; OBV Saguenay, 2021).

Au Saguenay, les connaissances sur la présence d'animaux et de microorganismes envahissants sont plutôt limitées alors que les connaissances sur la présence des plantes envahissantes est plus étoffées grâce au portrait des plantes exotiques envahissantes du Saguenay-Lac-Saint-Jean réalisé en 2021.

#### ANIMAUX (3 poissons)

- Meunier noir (*Catostomus commersonii*)
- Meunier rouge (*Catostomus catostomus*)
- Perchaude (*Perca flavescens*)

#### MICROORGANISMES ET INVERTÉBRÉS (1 champignon; 1 bivalve)

- Moule zébrée (*Dreissena polymorpha*)
- Maladie hollandaise de l'orme (*Ophiostoma novo-ulmi*)

1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :  
(Suite)

## DESCRIPTION FACTUELLE (SUITE) :

### VÉGÉTAUX (19 plantes dont 1 aquatique)

- Alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*)
- Anthrisque des bois (*Anthriscus sylvestris*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Chèvrefeuille de Tartarie (*Lonicera tatarica*)
- Égopode podagraire (*Aegopodium podagraria*)
- Érable à Giguère (*Acer negundo*)
- Gaillet mollugine (*Galium mollugo*)
- Impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera*)
- Nerprun bourdaine (*Frangula alnus*)
- Nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*)
- Panais sauvage (*Pastinaca sativa*)
- Pétaisète du Japon (*Petasites japonicus*)
- Petite pervenche (*Vinca minor*)
- Potamot crépu (*Potamogeton crispus*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Roseau commun (*Phragmites australis*)
- Salicaire commune (*Lythrum salicaria*)
- Topinambour (*Helianthus tuberosus*)
- Valériane officinale (*Valeriana officinalis*)

### CONSÉQUENCES PRINCIPALES :

Les EEE peuvent impacter trois secteurs : l'environnement, l'économie et la société (MELCCFP, 2024).

#### ENVIRONNEMENT :

- Réduction de la biodiversité (déclin ou disparition d'espèces indigènes)
- Pression sur les populations indigènes (préation et compétition)
- Dégradation des habitats et des écosystèmes

#### ÉCONOMIE :

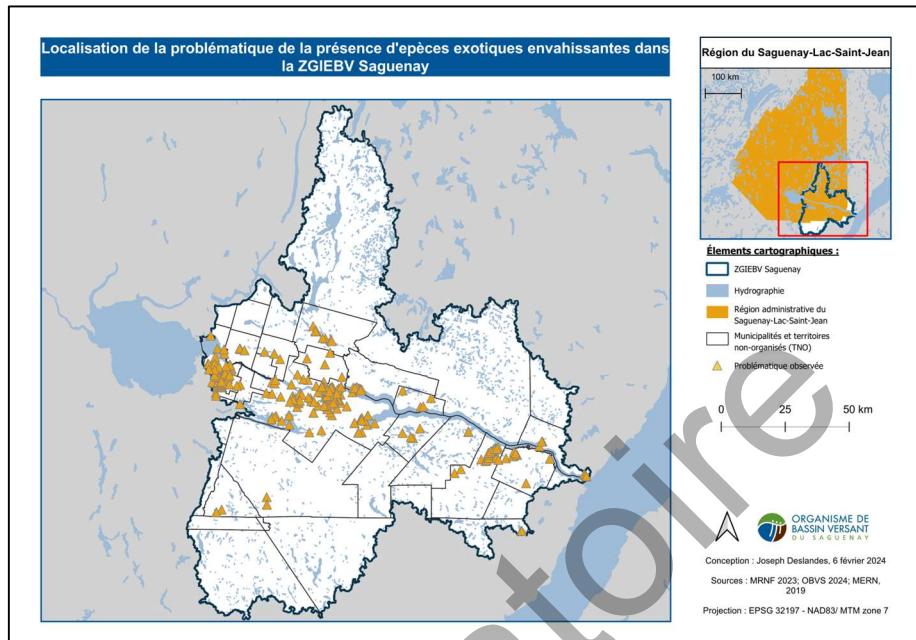
- Coût pour la lutte contre les EEE
- Perte de rendements agricoles, forestiers et aquacoles
- Perte de valeur foncière

#### SOCIÉTÉ :

- Danger de sécurité publique (brûlure et maladie)
- Limitation des activités récrétouristiques (navigation, randonnée, pêche, etc.)
- Dégradation du paysage (Qualité visuelle)

- 1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :  
(Suite)

## LOCALISATION:



- 2) Les problématiques de cette catégorie sont causées par les éléments suivants dans la zone:

[Décrivez sommairement ce qui cause ces problématiques et insérez les références si applicable]

Les causes principales de la présence des EEE dans la ZGIEBV Saguenay sont résumées ci-dessous :

- Horticulture
- Transport d'équipements de région en région sans nettoyage
- Utilisation d'équipements ou matériels contaminés
- Utilisation d'appâts de pêche

Une fois introduite dans un milieu, les EEE peuvent se déplacer sur le territoire grâce à plusieurs vecteurs listés ci-dessous :

- Réseau routier avec les fossés (anthropique)
- Ligne de transport d'électricité (anthropique)
- Habitats récemment dégradés (anthropique)
- Vent et eau (naturel)